

Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation du domaine public

Conformément à l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, une procédure de sélection est mise en œuvre pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire, (AOT) sur une partie du domaine public de la commune de BADEN pour l'activité suivante :

Installation et exploitation d'infrastructures de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques

1. Contexte

Considérant le développement de la mobilité électrique en France et la nécessité d'accroître les points de recharge ouverts au public et notamment les charges ultra rapides sous l'impulsion des pouvoirs publics,

La commune de de Baden souhaite offrir aux utilisateurs de véhicule électrique une solution de recharge en son sein afin de générer du passage, de la communication et de la consommation sur son territoire.

La ville de Baden organise un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour mettre à disposition d'un porteur de projet un espace de sa propriété afin de permettre l'installation d'infrastructures de charges ultra rapides pour véhicules électriques.

La ville de Baden mettra à disposition un emplacement contre une redevance financière.

Par conséquent, tout porteur de projet pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques intéressé par l'occupation d'un espace dédié peut se manifester dans les délais fixés par le présent avis (article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques). Cet appel à manifestation d'intérêt concurrent vaut aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise par l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

2. Caractéristiques administratives de l'autorisation d'occupation temporaire

Objet : Installation et exploitation d'infrastructures de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques

Lieu : Secteur de Port Blanc Allée Er Lannic

Surface estimative : Environ 65 m² à aménager

Extrait cadastral :



Photo du Site :



Type d'autorisation : autorisation d'occupation temporaire du domaine public (de nature précaire et révocable). Elle sera formalisée par une décision du maire et une convention conclue entre les parties qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.

Durée du contrat : Quinze (15) années à compter de la signature du contrat

3. Caractéristiques techniques de l'autorisation d'occupation temporaire

Obligations de l'occupant propriétaire des infrastructures de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques :

- Prendre en charge la réalisation des travaux de construction, l'exploitation, la maintenance de la station IRVE (y compris les travaux nécessaires au fonctionnement sur la durée du contrat)
- Assurer la mise en œuvre d'une solution de supervision et de monétique
- Prendre à sa charge exclusive la gestion administrative du projet (autorisations administratives, demande de raccordement...)
- Souscrire l'ensemble des assurances couvrant les dommages susceptibles d'avoir lieu sur le terrain du fait de l'installation et l'exploitation des infrastructures de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques.

4. Délai et procédure de dépôt des candidatures

Type de procédure : convention d'occupation du domaine public, conformément à l'article L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques

Date limite de réception des candidatures : 21 Février 2025 à 12 heures

Modalités de dépôt des candidatures : Le dossier de candidature devra être transmis à l'adresse mail suivante : mairie@baden.fr

Contenu du dossier de candidature : Vous devrez présenter un dossier comprenant les documents suivants :

- Un courrier de présentation de votre entreprise et de votre intérêt à présenter ce type de projet ;
- Le Kbis de votre entreprise ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- Des justificatifs de votre capacité économique et financière, de vos expériences, références et capacités dans le domaine de la mobilité électrique ;
- Un mémoire précisant les caractéristiques de l'installation, le calendrier prévisionnel de conception et installation des bornes, le nombre de bornes installées, le nombre de places (pour valide et PMR), la puissance de charge délivrée, les moyens de paiement acceptés pour les usagers, les délais d'intervention si panne, l'activité représentée par les bornes à installer, les conditions d'accès, les tarifs appliqués aux usagers et l'interopérabilité du service qui leur sera offert ;
- Votre proposition de durée de l'autorisation d'occupation domaniale, limitée à 15 ans ;
- Le montant annuel proposé de la redevance d'occupation de l'espace mis à disposition ;
- Un descriptif de l'aménagement des bornes ultra-rapides et de leur implantation ;
- Les aspects esthétiques et environnementaux ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile garantissant les dommages causés aux tiers.
- Un IBAN

Durée de validité des candidatures : 90 jours.

5. Critères de choix

La ville de Baden procédera à une sélection selon les critères suivants :

- Qualité du projet : Qualité du service proposé aux usagers et du matériel proposé : 40%
- Délai de réalisation et de mise en œuvre du service après notification : 30%
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public proposé à la commune : 30%

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

A minima, le candidat devra justifier :

- D'une visibilité nationale dans la mobilité électrique,
- D'un système d'interopérabilité avec le réseau national,
- De partenariats et d'offres spécifiques avec des constructeurs,

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, formalisée par une convention d'occupation temporaire, les candidats sont informés que la ville de Baden se réserve le droit, sans indemnité, de ne pas donner suite au projet.

La ville de Baden se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats qui auront été présélectionnés au vu des critères de jugement.

Cependant, la ville de Baden pourra juger que, compte tenu de la qualité des propositions, la négociation n'est pas nécessaire. L'intérêt du candidat est d'optimiser sa proposition initiale.

6. Visite du site

S'ils le souhaitent, les candidats pourront visiter le site. Pour cela ils devront contacter la mairie afin de convenir d'un rendez-vous. Contact : Carolyne Guilbaud : 06-07-08-10-06.

Baden le 29 Janvier 2025

Le Maire
Patrick Eveno

